RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

27 DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège Social : 11 bis rue Emmanuel SERRA 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS

R.C.S. : BEZIERS 927 957 688

L'An deux mille vingt-quatre, le 30 novembre, les actionnaires de la société **" 27 DISTRIBUTION "**, société par actions simplifiés au capital de **1.000 euros,** domicilié 11, bis rue Emmanuel SERRA 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Etaient présent :

La société **JBPA,** sarl au capital de 10.000 €, siren 901922203, sise au 10, rue Guénégaud 75006 Paris, représentée par Mme PONT Marie Claire épouse SOUCHE, son Président, légalement habilitée à l'effet des présentes titulaire de 50 actions

La société **NJ CONSULT,** sas au capital de 100 €, siren 891121626, sise 11 bis, rue Emmanuel SERRA 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS, représentée par Mme Noëlle KHOULAFA, son Président, légalement habilitée à l'effet des présentes titulaire de 50 actions

Total..... **100 actions**

L'assemblée est présidée par **Mme Noëlle KHOULAFA, Président**

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- dissolution anticipée de la société,
- nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs,
- pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport du président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, approuve ledit rapport et décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30 novembre 2024.

Le siège de liquidation est fixé : 11 bis rue Emmanuel SERRA 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[redacted] [redacted]

DEUXIEME RESOLUTION : L'assemblée générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, **Madame KHOULAFA Noelle,** née le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted]

L'assemblée générale met fin aux fonctions de la Présidence à compter du 30 novembre 2024.

Le liquidateur ainsi nommé devra réunir l'assemblée des associés dans les six mois de la date de ce jour, à l'effet de leur faire un rapport sur la situation active et passive de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer. Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu de réunir les associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait en deux exemplaires

A Villeneuve Les Béziers le 30 novembre 2024

La société JBPA
Mme PONT Marie Claire épouse SOUCHE
[redacted]

La société NJ CONSULT
Mme Noëlle KHOULAFA
[redacted]